

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril

Le conseil municipal de Chêne en Semine, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Paul Rannard, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2024

Présents : Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Carine Messier, Loïc Besset, Isabelle Seiner, Aurélie Stéfani, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Olivier Thévenet

Absent excusé :

M. David Jordan a été désigné secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024

Délibération n°2024/02/04

Budget principal – approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2024/02/05

Budget annexe eau – approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2024/02/06

Budget lotissement « Les Cardinats II »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2024/02/07

Budget principal – adoption du compte administratif 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Paul Rannard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 781 539.55		90 239.55		2 871 779.10
Opérations de l'exercice	487 746.87	859 629.37	218 903.75	149 541.47	706 650.62	1 009 170.84
TOTAUX	487 746.87	3 641 168.92	218 903.75	239 781.02	706 650.62	3 880 949.94
Résultats de clôture		3 153 422.05		20 877.27		3 174 299.32
Restes à réaliser			14 000.00		14 000.00	
TOTAUX CUMULES	487 746.87	3 641 168.92	232 903.75	239 781.02	720 650.62	3 880 949.94
RESULTATS DEFINITIFS		3 153 422.05		6 877.27		3 160 299.32

Le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constata pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopte le compte administratif 2023 du budget principal.

Délibération n°2024/02/08

Budget annexe eau – adoption du compte administratif 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Paul Rannard, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe eau et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		94 892.60	8 922.51		8 922.51	94 892.60
Opérations de l'exercice	123 236.49	122 622.40	18 247.38	26 767.56	141 483.87	149 389.96
TOTAUX	123 236.49	217 515.00	27 169.89	26 767.56	150 406.38	244 282.56
Résultats de clôture		94 278.51	402.33			93 876.18
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	123 236.49	217 515.00	27 169.89	26 767.56	150 406.38	244 282.56
RESULTATS DEFINITIFS		94 278.51	402.33			93 876.18

Le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constata pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Adopte le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau.

Délibération n°2024/02/09

Budget lotissement « Les Cardinats II » – adoption du compte administratif 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Claude Fournet, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Paul Rannard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		120 619.61		59 654.19		180 273.80
Opérations de l'exercice	100 345.81	100 506.26	100 345.81	100 345.81	200 691.62	200 852.07
TOTAUX	100 345.81	221 125.87	100 345.81	160 000.00	200 691.62	381 125.87
Résultats de clôture		120 780.06		59 654.19		180 434.25
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	100 345.81	211 125.87	100 345.81	160 000.00	200 691.62	381 125.87
RESULTATS DEFINITIFS		120 780.06		59 654.19		180 434.25

Le Maire quitte la séance au moment du vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constata pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopte le compte administratif 2023 du budget annexe lotissement « Les Cardinats II ».

Délibération n°2024/02/10

Budget principal 2024 – affectation du résultat du compte administratif 2023

Vu le compte de gestion 2023,

Vu le vote du compte administratif 2023,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constate l'excédent de fonctionnement comme suit :		
Résultat de l'exercice		371 882.50 €
Résultats antérieurs reportés		2 781 539.55 €
Résultat à affecter		3 153 422.05 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit		
Section de fonctionnement	art. 002	3 083 422.05 €
Section d'investissement	art. 1068	70 000.00 €
Charge le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.		

Délibération n°2024/02/11

Budget annexe eau 2024 – affectation du résultat du compte administratif 2023

Vu le compte de gestion 2023,
Vu le vote du compte administratif 2023,
Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constate l'excédent d'exploitation comme suit :		
Résultat de l'exercice		- 614.09 €
Résultats antérieurs reportés		94 892.60 €
Résultat à affecter		94 278.51 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit		
Section d'exploitation	art. 002	93 278.51 €
Section d'investissement	art 1068	1 000.00 €
Charge le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.		

Délibération n°2024/02/12

Budget lotissement « Les Cardinats II » 2024 – affectation du résultat du compte administratif 2023

Vu le compte de gestion 2023,
Vu le vote du compte administratif 2023,
Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Constate le résultat de fonctionnement comme suit :		
Résultat de l'exercice		160.45 €
Résultats antérieurs reportés		120 619.61 €
Résultat à affecter		120 780.06 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit		
Section de fonctionnement	art 002	120 780.06 €
Charge le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes.		

Délibération n°2024/02/13

Vote des taux d'imposition des taxes communales 2024

Le conseil municipal prend connaissance des bases prévisionnelles des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales, transmises par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 18 mars 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide d'appliquer les taux suivants pour l'exercice 2024 :

- Foncier bâti 17.51 %
- Foncier non bâti 28.68 %
- Taxe d'habitation 12.00 %

Délibération n°2024/02/14

Approbation du budget principal 2024

Le conseil municipal prend connaissance du projet du budget de la commune pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve le budget communal pour l'exercice 2024 à hauteur de :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 3 751 822.05 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 812 000.00 €

Délibération n°2024/02/15

Approbation du budget annexe eau 2024

Le conseil municipal prend connaissance du projet du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve le budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024 à hauteur de :

Section d'exploitation

Dépenses et recettes : 207 784.51 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 52 284.51 €

Délibération n°2024/02/16

Approbation du budget lotissement « Les Cardinats II » 2024

Le conseil municipal prend connaissance du projet du budget annexe lotissement « Les Cardinats II » pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Approuve le budget annexe lotissement « Les Cardinats II » pour l'exercice 2024 à hauteur de :

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 278 125.87 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 187 780.06 €

Délibération n°2024/02/17

Prix de vente de l'eau

Vu le vote du budget annexe de l'eau 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide de maintenir comme suit le prix de vente de l'eau potable aux abonnés à compter de la prochaine facturation.

Consommation de 1 à 500 m³1.38 €/m³
Consommation au-delà de 500 m³1.28 €/m³

Délibération n°2024/02/18

Subventions 2024

Après avoir examiné les différentes demandes de subventions reçues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide d'allouer, en fonction des disponibilités budgétaires, les subventions communales suivantes :

➤ A.D.P.C. 74	100.00 €
➤ AFMTELETHON	100.00 €
➤ AFSEP	100.00 €
➤ ALISE	100.00 €
➤ ALMA 74	50.00 €

➤ AOS CHENE –FRANCLENS-ST GERMAIN	1 200.00 €
➤ ASF FRANGY	100.00 €
➤ ASSOCIATION BRASSEURES DU DRAGON	100.00 €
➤ BANQUE ALIMENTAIRE	65.00 €
➤ BOULE DE LA SEMINE	150.00 €
➤ BTP CFA BOURG EN BRESSE	50.00 €
➤ CENTRE REGIONAL LEON BERARD	200.00 €
➤ CHANTE DAMES EN SEMINE	150.00 €
➤ COMITE HANDISPORT 74	50.00 €
➤ COMITE LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00 €
➤ CO-NAÎTRE & GRANDIR	100.00 €
➤ CÔTÉ RHÔNE	50.00 €
➤ DE L'OMBRE A LA LUMIERE	50.00 €
➤ ECOLE MONTESSORI	50.00 €
➤ ESPACE FEMMES	50.00 €
➤ EXIL SORGIA FM	400.00 €
➤ FEDERATION SPORTIVE DU VAL DES USSES	100.00 €
➤ FOOTBALL CLUB SEMINE	1 500.00 €
➤ FRANCE ALZHEIMEUR HAUTE-SAVOIE	100.00 €
➤ FRANCE ADO+T 74	50.00 €
➤ GRAINES D'AMIS DU VAL DES USSES	100.00 €
➤ JA FRANGY/SEYSSEL	100.00 €
➤ JEUNES SAPEURS POMPIERS FRANGY	200.00 €
➤ LA TEAM J'ADORE C'TAMBIANCE	500.00 €
➤ LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	50.00 €
➤ LOCOMOTIVE	50.00 €
➤ MFR DU PAYS DE SEYSSEL	100.00 €
➤ NATURE ET TERROIRS	150.00 €
➤ PARALYSES DE France	50.00 €
➤ PETANQUE DE LA SEMINE	100.00 €
➤ PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
➤ SEPas Impossible	100.00 €
➤ SERVICE D'ENTRAIDE FAMILIALE SEYSSEL	50.00 €
➤ SOURIRE EN CŒUR	50.00 €
➤ TIR SPORTIF DE LA SEMINE	50.00 €
➤ UNC ALPES/AFN	100.00 €
➤ VIVE LE CINEMA	50.00 €
➤ YAUTE MUSIC	100.00 €

Délibération n°2024/02/19

Recrutement personnel saisonnier – été 2024

Considérant indispensable l'entretien des espaces verts pendant l'été « arrosage, désherbage, nettoyage, tonte » ainsi que l'entretien des différents bâtiments communaux « nettoyage, peinture ... »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Décide de recruter durant la période estivale 2024, des agents, qui placés sous l'autorité du Maire, auront à charge de réaliser les différentes tâches ci-dessus listées.

Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera variable en fonction des nécessités du service mais en aucun cas n'excédera 35 heures hebdomadaires.

Fixe la rémunération de ces agents contractuels sur la base de l'indice brut : 368- indice majoré : 367 de traitement dans la fonction publique, à laquelle s'ajoutera l'indemnité de congés payés.

Autorise le maire ou un adjoint à signer les contrats à intervenir.

S'engage à régler la dépense correspondante à l'aide des crédits inscrits au budget.

Délibération n°2024/02/20

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Zone avec potentiel solaire sur toiture
 - Parcelle cadastrée section ZH n° 214 d'une superficie 6 960 m² – Secteur Chef-lieu
 - Bâtiments intercommunaux (administratif & technique) – secteur La Croisée
 - Maison de vie I & II
 - Z.A.C. I & II – secteur La Croisée
- Zone avec potentiel combrières photovoltaïques
 - Parking poids-lourds – secteur La Croisée
 - Parking restaurant Le Chenali – secteur La Croisée
 - Parkings Maison de vie I & II
 - Parkings dans Z.A.C. I & II
 - Parking bâtiments intercommunaux (administrative & technique)
- Zone avec potentiel recharge véhicules électriques

Parcelle cadastrée section ZB n° 129 d'une superficie de 14917 M2 – secteur La Croisée

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant en annexe à la présente délibération.

Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Madame la sous-préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Haute-Savoie.

Délibération n°2024/02/21

Remise gracieuse sur loyer dû par des locataires

Monsieur le Maire rappelle que depuis novembre 2020, Mme Alicia Dérisoud et M. Florian Montmasson sont locataires d'un logement communal.

Suite à la panne de leur chaudière, ils se sont retrouvés sans chauffage ni eau chaude durant plus de trois semaines.

Face au délai de réparation, et avec un enfant en bas âge, ils ont dû être héberger par leur famille. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder aux locataires, une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer soit la somme de 647.05 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Accorde aux locataires, une remise gracieuse de 647.05 € correspondant à un mois de loyer.

Autorise le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

Troubles du voisinage : le maire donne lecture du courrier adressé par certains résidents du hameau d'Arjon relatif à des troubles du voisinage. une convocation a été envoyée à toutes les personnes concernées. Après discussion, il s'avère que d'autres secteurs de la commune sont concernés. Il a été décidé qu'un arrêté municipal sera pris afin de solutionner ces désagréments.

Clôture de la séance : 22 h 45

Le secrétaire de séance
David JORDAN



Le Maire
Paul RANNARD

